

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

---

**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2024**

---

*NOMBRE DE Conseillers Municipaux ayant pris part au vote : 29*

*DATE DE L’AFFICHAGE de la liste des délibérations : 23 décembre 2024*

**OBJET :**

CM2024\_112 - Tarifs des salles Carnot et Richelieu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025

L’an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf du mois de décembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de SAUJON s’est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal FERCHAUD, Maire, en session ordinaire d’après convocation faite le treize décembre deux mille vingt-quatre.

**PRESENTS :**

Mmes et Ms Pascal FERCHAUD / Jean DAUDENS / Jean-Marc BABIN / Céline RENOULEAU / André FRANCHI / Véronique BETIZEAU / Elisa RATISKOL / Jean-François DANIEL / Rodolphe PETIT / Pascale JUAN / Caroline DUBOIS / Véronique TOURNEUR / Marie-Madeleine ROUIL / Jean-Christophe DORIDOT / Frédéric BOTTON / Nathalie AFONSO CORREIA / Nathalie NICOLE / Sandrine LAPEYRADE TISON / Alain FRICAUD / Alexandra LAVOIES / Jean-François MOREL / Gabriel DITGEN / Michel JOLY / Jean-Christophe DELHAYE / Bernard GEOFFROY

**ABSENTS EXCUSES REPRESENTES :**

- Mariette ADOLPHE représentée par E. RATISKOL
- Alain MAGEAUD représenté par G. DITGEN
- Christophe HERNANDEZ représenté par JM. BABIN
- Jean-Claude NEVEU représenté par M. JOLY

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Les Conseillers présents, formant la majorité des membres en exercice, il a été conformément à l’article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à l’élection du Secrétaire pris dans le sein du Conseil. Madame Nathalie AFONSO CORREIA a été désignée, à l’unanimité, pour remplir cette fonction qu’elle accepte.

## TARIFS DE LOCATION DES SALLES CARNOT ET RICHELIEU A COMPTEUR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2025

Sur proposition de la commission « Animation – Commerce » réunie le 5 novembre 2024, Madame RENOULEAU, Adjointe, propose à l'assemblée de réviser les tarifs de location des salles Richelieu et Carnot à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, comme suit :

Tarifs au 1 <sup>er</sup> janvier 2025 : T.T.C. (taux de T.V.A. en vigueur)				
Salles	- Particuliers - Entreprises	Manifestations des associations de la commune dont le siège social est à Saujon		Association dont le siège social n'est pas à Saujon
		A but non lucratif	A but lucratif Hors objet d'activité de l'association (loto, bal, concours de belote, expo-vente...)	
Richelieu	158 €/jour *	La salle et ses équipements sont mis à disposition gratuitement	Location gratuite Forfait de fonctionnement : 79 € dans la limite de 3 manifestations par année civile	175 € le premier jour de la saison, 41 € les autres jours
Carnot	230 €/jour *		246 € le 1 <sup>er</sup> jour et 63 € par jour à partir du 2 <sup>ème</sup> jour consécutif	
* à partir du 2 <sup>ème</sup> jour consécutif, application d'un tarif représentant par jour 20% du tarif de base				

Les conventions sont établies pour 1 an et les associations de Saujon sont prioritaires sur les associations extérieures. La collectivité se réserve le droit de réquisitionner la salle en cas d'élection.

Dans tous les cas, le dépôt de chèques de caution renouvelables tous les 6 mois sera demandé de la manière suivante :

- Pour la salle Carnot : Un chèque de 1 000 € couvrant les dégradations éventuelles au bâtiment et au mobilier (sans que cette somme puisse constituer un maximum en cas de dégradations d'une valeur supérieure).
- Pour les salles Carnot et Richelieu : Un chèque de 250 € pour les frais de nettoyage dans le cas où la salle ne serait pas rendue dans un état de propreté satisfaisant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- D'ADOPTER les prix de location des salles Carnot et Richelieu à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

**Pour** : 29  
**Contre** : /  
**Abstention** : /

Fait et délibéré le 19 décembre 2024

Pour copie conforme

Le Maire,



P. FERCHAUD

La secrétaire de séance,

N. AFONSO CORREIA

<b>TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE</b>
Sous le N° 017-211704218 – 20241219-CM2024_112-DE
Accusé de Réception Préfecture Reçu le 23/12/2024 – Publié le 23/12/2024